

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/08/2026 - B2026/011877 - 2002 B 80101 - 442 116 232 - ALC ALAIN LARNAC
CONCEPT

SARL A.L.C. MENUISERIES

02 RUE JEAN DELPUECH

30110 LES SALLES-DU-GARDON

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 avril 2025 au 31 mars 2026

**VIAEXPERTS**

EXPERTS EN PERFORMANCE

CABINET JEAN LOUIS BOUSQUET

10 rue Abbé Lemire

30100 ALES

Tél : 0466863333

Mail :

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier

"Copie certifiée conforme à l'original"

BILAN ACTIF

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026			% de l'actif	Valeur au 31/03/2025		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles				0,60			0,67
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences,							
Fonds commercial	3 000,00		3 000,00		3 000,00		
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				4,10			4,50
Terrains	8 000,00		8 000,00		8 000,00		
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...	16 006,96	15 333,23	673,73		255,00		
Autres immobilisations corporelles	32 416,79	20 579,85	11 836,94		11 933,26		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières				0,51			0,57
Participations	1 500,00		1 500,00		1 500,00		
Créances rattachées à des particip.							
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 071,00		1 071,00		1 071,00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	61 994,75	35 913,08	26 081,67	5,21	25 759,26		5,74
Stocks et en-cours				0,58			1,08
Mat. premières, autres approv.	2 926,33		2 926,33		4 824,46		
En-cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes							
Créances (2)				26,89			53,44
Créances Clients et comptes ratt.	131 049,78		131 049,78		232 288,64		
Autres créances	3 586,81		3 586,81		7 405,54		
Charges constatées d'avance							
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités	337 086,73		337 086,73	67,32	178 220,68		39,74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	474 649,65		474 649,65	94,79	422 739,32		94,26
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	536 644,40	35 913,08	500 731,32	100	448 498,58		100
(2) Dont à moins d'un an		134 636,59					

SC

BILAN PASSIF

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 0)	8 000,00	1,60	8 000,00	1,78
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		25,52		26,91
Réserve légale	800,00		800,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	127 008,00		119 896,44	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	162 503,27	32,45	77 111,56	17,19
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	298 311,27	59,58	205 808,00	45,89
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			4 343,42	0,97
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 056,40	7,60		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	85 352,90	17,05	82 183,19	18,32
Dettes fiscales et sociales	64 446,10	12,87	72 145,04	16,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 564,65	2,91	39 072,66	8,71
Produits constatés d'avance			44 946,27	10,02
TOTAL DES DETTES (1) (III)	202 420,05	40,42	242 690,58	54,11
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	500 731,32	100	448 498,58	100
(1) Dont à moins d'un an	164 363,65			

SC

SOMMAIRE ANNEXE

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Engagements (836-1)	Produite

Sc

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 500 731,32 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 162 503,27 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

~~Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.~~

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

Sc

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Sc

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 000,00		
TOTAL	3 000,00		
Immobilisations corporelles			
Terrains	8 000,00		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 447,96		559,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 527,67		
Matériel de transport	20 241,62		4 426,67
Matériel de bureau, informatique & mobilier	890,83		
TOTAL	52 108,08		4 985,67
Immobilisations financières			
Autres participations	1 500,00		
Prêts et autres immobilisations financières	1 071,00		
TOTAL	2 571,00		
TOTAL GENERAL	57 679,08		4 985,67

SC

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des Immob fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			3 000,00	
TOTAL			3 000,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			8 000,00	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			16 006,96	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		670,00	6 857,67	
Matériel de transport			24 668,29	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			890,83	
TOTAL		670,00	56 423,75	
Immobilisations financières				
Autres participations			1 500,00	
Prêts et autres immobilisations financières			1 071,00	
TOTAL			2 571,00	
TOTAL GENERAL		670,00	61 994,75	

SC

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	559,00					
Matériel de transport	4 426,67					
TOTAL	4 985,67					
TOTAL GENERAL	4 985,67					

	Diminution de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation cession	Sortie scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencés divers	670,00					
TOTAL	670,00					
TOTAL GENERAL	670,00					

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Valeur brute Mode d'amortissement Utilisation ou taux

SC

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			15 192,96	140,27		15 333,23
Inst. générales, agencés divers			7 527,67		670,00	6 857,67
Matériel de transport			8 637,48	4 226,05		12 863,53
Matériel de bureau, informatique			561,71	296,94		858,65
TOTAL			31 919,82	4 663,26	670,00	35 913,08
TOTAL GENERAL			31 919,82	4 663,26	670,00	35 913,08

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	140,27				
Matériel de transport	4 226,05				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	296,94				
TOTAL	4 663,26				
TOTAL GENERAL	4 663,26				

Sc

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Diminution de l'exercice	transf. à l'actif circ	Ventilation éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	670,00			
TOTAL	670,00			
TOTAL GENERAL	670,00			

Sc

ETAT DES CRÉANCES

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 071,00		1 071,00
Actif circulant			
Autres créances clients	131 049,78	131 049,78	
Personnel et comptes rattachés	681,21	681,21	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 320,01	2 320,01	
Débiteurs divers	585,59	585,59	
TOTAL	135 707,59	134 636,59	1 071,00

Sc

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	85 352,90	85 352,90		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 381,22	22 381,22		
Impôts sur les bénéfices	28 552,00	28 552,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 512,88	13 512,88		
Groupes et associés (2)	1 816,71	1 816,71		
Autres dettes	12 747,94	12 747,94		
TOTAL	164 363,65	164 363,65		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	1 817,00			

Sc

ENGAGEMENTS

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ENGAGEMENTS DONNÉS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

SC

SOMMAIRE

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Annexe comptable	5
Règles et méthodes comptables	6
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	11
Etat des créances	13
Etat des échéances des dettes	14
Engagements	15

SARL A.L.C. MENUISERIES

au capital de 8 000 euros

Siège social : 02 RUE JEAN DELPUECH

30110 LES SALLES-DU-GARDON

RCS : 44211623200020

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 09/07/2026**

L'an deux mille vingt six,

Le jeudi 09 juillet, à 10 h ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR CAUSSE SEBASTIEN, propriétaire de 200 parts sociales en pleine propriété Gérant.

SC CAUSSE SEBASTIEN, propriétaire de 600 parts sociales en pleine propriété .

Soit un total :800,00.....parts.

Sur les 800,00 parts composant le capital social.

SC CAUSSE SEBASTIEN préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/03/2026,
- la feuille de présence,

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/03/2026,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/03/2026, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 162 503,27 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	€
- Au compte "autres réserves"	37 503,27 €
- Dividendes	125 000,00 €
-	€
Total	162 503,27 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	43,75 €
N-2.....	77,50 €
N-3.....	50,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

MR CAUSSE SEBASTIEN

SC CAUSSE SEBASTIEN

